



While participation in this survey is voluntary, your cooperation is very important.

Bien que votre participation à cette enquête soit volontaire, votre coopération est très importante.

Collected under the authority of the *Statistics Act*, Revised Statutes of Canada, Chapter S19.

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Loi révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

Place label here
Apposer l'étiquette ici

Federal Agreement

To avoid duplication in surveys and to provide consistent statistics, Statistics Canada has entered into an agreement under section 12 of the *Statistics Act* with Transport Canada and Natural Resources Canada for the sharing of information from this survey. Under section 12 of the *Statistics Act*, you may refuse to share your information with Transport Canada or Natural Resources Canada by writing to the Chief Statistician and returning your letter of objection along with the completed questionnaire.

Accord fédéral

Afin d'éviter le chevauchement des enquêtes et obtenir des données statistiques cohérentes, Statistique Canada a conclu un accord d'échange de renseignements aux termes de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, avec Transports Canada et Ressources naturelles Canada. En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec Transports Canada ou Ressources naturelles Canada en écrivant au statisticien en chef une lettre d'opposition que vous retournerez.

Continue on reverse
Suite au verso →

FOR INFORMATION ONLY - POUR INFORMATION SEULEMENT

